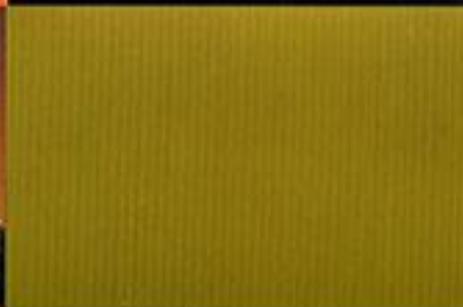




CONSEIL DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY
RAPPORT ANNUEL 2019

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2019

MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	Page 4
2. Présentation du conseil de quartier	Page 5
2.1 Description générale d'un conseil de quartier	Page 5
2.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency	Page 5
2.3 Membres du conseil de quartier	Page 5
2.4 Limites territoriales du quartier	Page 6
3. Fonctionnement du conseil de quartier	Page 7
3.1 Assemblées	Page 7
3.2 Activités des membres	Page 8
4. Demandes d'opinion	Page 8
5. Demandes des citoyennes et des citoyens	Page 11
6. Principales résolutions	Page 11
7. Plan de travail pour 2020	Page 12
8. États financiers	Page 12

1. MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel et les états financiers du conseil de quartier des Chutes-Montmorency pour l'année 2019.

La dernière année a été remplie de défis, le principal étant le recrutement de nouveaux administrateurs. Ceci, bien sûr, pour assurer la pérennité de votre conseil de quartier. Malheureusement, notre travail acharné n'a pas permis d'attirer de nouveaux administrateurs.

De nombreuses consultations publiques se sont tenues au cours de l'année et nous avons eu l'occasion de vous entendre à plusieurs reprises. Votre présence est importante, elle nous a permis de connaître vos opinions et émettre des recommandations constructives. Nous avons également adopté des résolutions visant à améliorer votre qualité de vie.

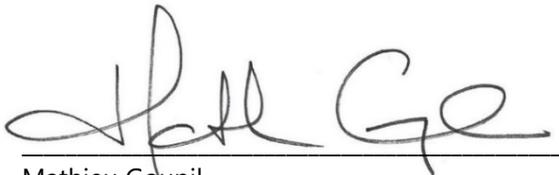
Dans la prochaine année, plusieurs dossiers majeurs continueront de nous alimenter. Par contre, le principal défi sera le recrutement. Depuis plus d'un an, le conseil de quartier fonctionne avec seulement cinq (5) administrateurs, soit le minimum requis pour poursuivre nos activités et avoir quorum lors de nos séances.

Après deux années comme président, j'ai pris la décision de ne pas solliciter de nouveau mandat. Un nouvel emploi, une charge de travail plus exigeante et de nouvelles implications ont motivé ma décision. Je suis certain que de nouveaux administrateurs se joindront au conseil pour assurer sa pérennité et la relève.

Il m'apparaît important de remercier l'ensemble des administrateurs du conseil qui ont eu une année chargée. Micheline, Martin, Benoît, Sébastien, merci! J'en profite également pour remercier notre conseiller municipal Monsieur Stevens Mélançon ainsi que Madame Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec, pour leur présence, leur disponibilité et leur écoute.

En terminant, je me joins à mes collègues administrateurs et administratrices pour vous souhaiter une bonne lecture.

Au plaisir de collaborer avec vous pour la suite.



Mathieu Goupil
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé à la demande des citoyennes et des citoyens d'un quartier et qui a pour but de les représenter.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier émet des recommandations ou des avis sur des questions d'urbanisme ou diverses questions touchant le quartier, lesquelles lui sont soumises par un instance décisionnelle, tient des consultations publiques, transmet aux instances décisionnelles des avis sur toutes questions touchant le quartier qu'il juge pertinentes et bonifie l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.2 CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency se réunit habituellement le dernier mercredi de chaque mois, sauf l'été.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre*, ainsi que le site internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis directement aux portes des personnes concernées par le projet lors de la tenue d'une consultation publique, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

Enfin, le conseil tient un registre des abonnés pour annoncer les rencontres.

2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier offre 8 postes électifs, quatre (4) femmes et quatre (4) hommes, accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est d'une durée de deux (2) ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas à la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre trois (3) autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier des Chutes-Montmorency en 2019	
Monsieur Mathieu Goupil	Président
Monsieur Martin Racine	Vice-président
Monsieur Sébastien Veilleux	Secrétaire
Madame Micheline Boutin	Trésorière
Monsieur Benoît Maréchal	Administrateur

Madame Louise Côté et Monsieur André Ampleman ont terminé leur mandat respectif en avril 2019 et Monsieur Christian Rousseau a quitté en cours d'année.

Monsieur Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency-Seigneurial, est invité à toutes les assemblées. Il donne suite aux demandes soumises par le conseil de quartier pour ce qui est des questions relevant de l'arrondissement de Beauport. Il n'a toutefois pas de droit de vote.

Madame Hélène St-Pierre agit à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est d'assurer que les démarches amorcées par le conseil de quartier lors des séances respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

Madame Andrée Gaumont est la secrétaire de rédaction. Elle rédige les procès-verbaux du conseil d'administration du conseil et effectue le suivi du tableau des résolutions.

2.4 LIMITES TERRITORIALES DU QUARTIER

Les limites du territoire du quartier des Chutes-Montmorency sont illustrées sur la carte ci-dessous. Nous pouvons y remarquer certains éléments distinctifs de notre quartier : le secteur historique, les chutes Montmorency et le fleuve Saint-Laurent.



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 ASSEMBLÉES

En 2019, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a tenu neuf (9) rencontres et une (1) assemblée générale (AGA). Depuis la réouverture du Centre communautaire des Chutes, les séances se sont tenues à cet endroit.

Un procès-verbal est rédigé après chacune de nos séances. Il contient l'ordre du jour, les questions et commentaires du public, les suivis des divers dossiers, les résolutions, les interventions du conseiller municipal, la correspondance et la trésorerie.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Ville de Québec à l'adresse www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Le conseil de quartier siège et délibère toujours en public. De plus, les votes sont à mains levées.

3.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES

Pendant l'année, les membres du conseil de quartier ont participé ou assisté à diverses formations, présentations, comités ou activités :

Mathieu Goupil	Comité de vigilance des activités portuaires Comité d'action et de revitalisation socio-économique de Montmorency
Martin Racine	Rencontre avec le RTC (avec le Comité Milieu de vie de Montmorency) Formation sur le fonctionnement des conseils de quartier Formation sur l'urbanisme pour les membres des conseils de quartier
Sébastien Veilleux	Comité de vigilance des activités portuaires
Micheline Boutin	Séances du conseil d'arrondissement de Beauport Table de concertation Vélo des conseils de quartier Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
Benoît Maréchal	Présentation de la stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec Table de concertation Vélo des conseils de quartier Formation sur le fonctionnement des conseils de quartier Formation de la Ville de Québec sur l'urbanisme

Le conseil de quartier n'a pas reçu d'invités en 2019.

4. DEMANDES D'OPINION

En 2019, les membres du conseil de quartier ont donné leur opinion sur ces projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme à l'arrondissement de Beauport :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 23 janvier 2019, à 19h au 49, avenue Ruel avec la présence de 5 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à ajouter à la grille de spécification le groupe d'usages P2 établissement religieux comme groupe d'usages autorisés dans la zone 53135 Mb. L'Église Nouvelle Vie souhaite opérer son lieu culte au 4579, boulevard Sainte-Anne. Le bâtiment concerné, construit en 1960, a toujours eu comme vocation d'être un lieu de rassemblement, dont celle d'être une salle de réception pour la tenue de divers événements. Cette zone mixte, localisée en bordure du boulevard Sainte-Anne, au sud-est de l'avenue Montmorency et au sud-ouest de la côte Saint-Grégoire est composée de bâtiments relativement anciens dont une majorité de ceux-ci sont des habitations d'un à trois étages. Cette zone permet les commerces de vente au détail et de services et l'on y retrouve

notamment la présence d'un bar et d'un garage de mécanique automobile.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221- district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

Projet de modification du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119, R.C.A.5V.Q.218

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 27 février 2019, à 19h au 2, rue Monseigneur-Marc-Leclerc avec la présence de 36 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à ajouter une nouvelle partie du territoire (lot 6 252 119) où le conseil d'arrondissement peut approuver un plan de construction ou de modification ou d'occupation d'un immeuble, et à y prescrire les critères pour qu'un tel plan puisse être approuvé par le conseil d'arrondissement. La modification proposée vise à autoriser la construction de deux bâtiments commerciaux d'un étage qui comprendraient : un dépanneur (environ 280 mètres carrés), un poste d'essence de 4 pompes, un restaurant (environ 290 mètres carrés) et deux autres locaux dont l'usage reste à déterminer. Le lot 6 252 119 du cadastre du Québec est situé à l'intersection de la rue des Pionnières-de-Beauport et de l'avenue du Sous-Bois. Ce lot est composé de la zone 53121Mb, localisée approximativement à l'est de la rue Francheville, à l'ouest du boulevard Sainte-Anne et au sud de l'autoroute Félix-Leclerc.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de modification du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119, R.C.A.5V.Q.218.- district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

Projet de modification du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction numéro sur le lot numéro 6 252 119, R.C.A.5V.Q.219

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 27 février 2019, à 19h au 2, rue Monseigneur-Marc-Leclerc avec la présence de 36 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à approuver un plan de construction sur le lot 6 252 119. Le projet consiste notamment à y permettre l'implantation d'un poste de carburant. Ce règlement prévoit également les autres dérogations au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme autorisées pour ce projet et le délai pour le débiter. La modification proposée vise à autoriser la construction de deux bâtiments commerciaux d'un étage qui comprendraient : un dépanneur (environ 280 mètres carrés), un poste d'essence de 4 pompes, un restaurant (environ 290 mètres carrés) et deux autres locaux dont l'usage reste à déterminer. Le territoire visé est constitué du lot 6 252 119 du cadastre du Québec. Ce lot est situé à l'intersection de la rue des Pionnières-de-Beauport et de l'avenue du Sous-Bois, et est compris dans la zone la zone 53121Mb, localisée approximativement à l'est de

la rue Francheville, à l'ouest du boulevard Sainte-Anne et au sud de l'autoroute Félix-Leclerc.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de modification du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction numéro sur le lot numéro 6 252 119, R.C.A.5V.Q.219 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb, R.C.A.5V.Q. 233

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 27 mars 2019, à 19h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 7 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à permettre l'aménagement d'un stationnement incitatif (parc-o-bus) pour les usagers du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au 4058, boulevard Sainte-Anne. Les modifications proposées sont les suivantes : -Plan de zonage : • Agrandir la zone 53163Pb à même une partie de la zone 53152Ra. -Grille des spécifications de la zone 53163Pb : • Retirer le groupe R1 parc à la section concernant les usages autorisés. • Remplacer le type d'enseigne 9 public ou récréatif par le type 4 mixte à la section sur l'affichage. Ces zones sont situées approximativement à l'est du boulevard Sainte-Anne, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency et au nord du prolongement vers l'est de la rue Francheville.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb, R.C.A.5V.Q. 233 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

- Les administrateurs conviennent de recommander au RTC d'autoriser l'utilisation du stationnement aux résidents du quartier lors d'opérations de déneigement en dehors des heures d'utilisation des usagers.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, R.C.A.5V.Q. 243

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 25 septembre 2019, à 19h au 4551, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 19 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à réduire à 25 % le pourcentage minimal de cases de stationnement devant être aménagées à l'intérieur d'un bâtiment. Actuellement, le pourcentage minimal prescrit pour les cases de stationnement intérieur est de 40 %. Le projet a pour but de permettre, dans certains cas, l'aménagement de cases de stationnement supplémentaires hors rue à l'extérieur des bâtiments. Les zones concernées sont situées approximativement au sud du boulevard des Chutes, au sud-ouest de l'autoroute Félix-Leclerc, au nord-ouest du boulevard Sainte-Anne et à l'est de la rue Francheville.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, R.C.A.5V.Q. 243 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

5. DEMANDES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les demandes des citoyennes et des citoyens ont concerné principalement la reconduction de la place éphémère, la bonification de l'offre de services du RTC et le déneigement.

6. PRINCIPALES RÉOLUTIONS

RÉSOLUTION	SUJET
19-CA-02	Recommandation au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb</i> , R.C.A.5V.Q.221 (projet visant à ajouter à la grille de spécification le groupe d'usage P2 – établissement religieux comme groupe d'usages autorisés dans la zone 53135Mb).
19-CA-07	Demande à la Ville de reconduire une place éphémère dans le quartier des Chutes-Montmorency.
19-CA-11	Recommandation au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter les projets de modifications au Règlement d'urbanisme relativement à l'adoption d'un plan de construction pour un projet de développement commercial sur une partie du lot 6 252 119 situé sur la rue des Pionnières-de-Beauport (R.C.A.5V.Q. 218 et 219).
19-CA-12	Recommandation au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter Projet de modification au Règlement d'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb, R.C.A.5V.Q. 231.
19-CA-14	Demande à la Ville de Québec d'exercer son pouvoir d'application des règlements afin de transmettre des avis de non-conformité dans le but d'améliorer la canopée du quartier et de transmettre la documentation sur la plantation d'arbres en façade aux propriétaires afin de les accompagner dans leur plantation.
19-CA-19	Recommandation au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb (R.C.A.5V.Q. 233), projet de stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne.
19-CA-34	Recommandation au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb (R.C.A.5V.Q. 243), projet de réduire le pourcentage minimal de cases de stationnement à l'intérieur d'un bâtiment.
19-CA-44	Demande à l'arrondissement de Beauport de reconduire et de bonifier les installations de la place éphémère dans Montmorency pour l'année 2020.

7. PLAN DE TRAVAIL POUR 2020

Pour l'année 2020, en plus des demandes citoyennes, des demandes d'opinion et des dossiers ponctuels, le conseil de quartier portera une attention particulière aux dossiers suivants :

- Reconduction de la place éphémère ou aménagement d'installations permanentes
- Projet Laurentia (agrandissement du Port de Québec, Beauport 2020 auparavant)
- Projet d'aménagement du nouveau terminus du RTC sur le boulevard des Chutes
- Projet d'aménagement de la SEPAQ au Parc de la Chute-Montmorency
- Projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec
- Bonification de l'offre de services du RTC pour l'est de la ville
- Déneigement

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2019, un montant de 1 530,72 \$ a été dépensé pour couvrir les frais de fonctionnement du conseil de quartier et les assurances. Au 31 décembre 2019, le conseil dispose d'un actif de 36,77 \$. Le bilan et les états financiers sont disponibles en annexe.

ANNEXE

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	357 \$	192 \$
	_____	_____
	357 \$	192 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs	120 \$	144 \$
Actif net		
Non grevé d'affectation	237 \$	48 \$
Grevé d'affectation		

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE FINANCIER

TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits		
Subvention – Ville de Québec	1 300 \$	1 025 \$
Subvention de fonctionnement, assurance # OSBL-0103132	219,49 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	<u>1 519,49 \$</u>	<u>1 025 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	1311,23 \$	1377 \$
Subvention de fonctionnement, assurance # OSBL-0103132	219,49 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	<u>1 530,72 \$</u>	<u>1 377 \$</u>
Excédents des produits par rapport aux charges	(11,23) \$	(-352) \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	48 \$	401 \$
Actif net non affecté au début à la fin de l'exercice	<u>36,77 \$</u>	<u>48 \$</u>

Au nom du conseil de quartier :

Micheline Boutin, trésorière SIGNÉ

Mathieu Goupil, président SIGNÉ

Note 1 : La subvention est disponible, mais non versée par la Ville.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2019

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 11 mai 2004, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique* de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.